

AVIS PUBLIC



DÉROGATION MINEURE

Légalisation d'une dérogation mineure visant à autoriser, **au 5612, avenue Royale**, une hauteur maximale jusqu'à 9 mètres pour la résidence unifamiliale isolée alors qu'en vertu de l'article 90 du *Règlement de zonage n°15-674*, la somme du calcul de la modulation attribuable au voisinage est de 7,32 mètres.

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

1. Que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges sera saisi, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 12 mai 2025, à 19h30, au Centre communautaire, au 33, rue de l'Église, d'une dérogation mineure;
2. Que la dérogation mineure vise à autoriser, au 5612, avenue Royale, une hauteur maximale jusqu'à 9 mètres pour la résidence unifamiliale isolée alors qu'en vertu de l'article 90 du *Règlement de zonage n°15-674*, en plus des hauteurs minimale et maximale autorisées dans la zone concernée, la hauteur d'une nouvelle habitation ne peut être inférieure ni supérieure de plus de 40% par rapport aux habitations localisées sur des lots adjacents sur la même rue et localisées à au plus 30 mètres, soit 7,32 mètres dans le présent cas.
3. Que cette demande sera soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion qui aura lieu le 29 avril 2025 et que ce dernier soumettra une recommandation au conseil municipal, le tout conformément aux dispositions du *Règlement n°89-189 régissant les dérogations mineures*;
4. Que dans le cas où le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement;
5. Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet présenté en les faisant parvenir par écrit à la greffière de la Municipalité avant la tenue de la séance précitée ou en s'y présentant pour faire valoir ses commentaires verbalement.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 25 avril 2025.

Avis numéro : 2025-27

Marie-Noël Duclos

Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 25 avril 2025, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 25 avril 2025.

Marie-Noël Duclos
Marie-Noël Duclos
Greffière